

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 565

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 27**

À la fin de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« relatif à la création d'une prime d'activité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une mention inutile.